Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 05/12/2023

ID: 081-218101400-20231128-1945_D104281123-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



Nombre de conseillers

En exercice: 33 Présents: 20 Procurations: 13 Votants: 33 DÉPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT DE CASTRES COMMUNE DE LAVAUR

N° 104/2023

<u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u>: Autorisation d'engagement anticipé de dépenses d'investissement - Budget annexe de l'Assainissement.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le vingt-deux novembre deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :

M. CARAYON, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. RENAULT, VANTAUX, Mme ESPARBIÉ, MM. DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, LEY, M. DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, LE NY, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :

M. LAMOTTE à Mme IMBERT

M. BONHOMME à M. VIDAL

M. LABORDE à M. DELORD

Mme RÉMY à Mme GUIDEZ

M. GAMBIER à M. CARAYON

Mme LESPINARD à Mme BALAT

M. POMARÈDE à M. VANTAUX

Mme GUIRAUD à Mme DECOUX-POINDRELLE

Mme TAILHADES à M. LARUE

Mme BONNIFACY à Mme MARIGNOL

M. NAVELLOU à Mme ALBOUY POMPONNE

Mme MOUGIN à M. DAVID

Mme FAURE à Mme DEFAIS

Madame Corinne DOURTHE est nommée secrétaire de séance.

.../...

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 05/12/2023

ID: 081-218101400-20231128-1945_D104281123-DE

.../...

L'adjointe au Maire, déléguée à l'environnement, cadre de vie et cimetières, indique que conformément à l'article L1612.1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Certains projets étant concrétisés, leur anticipation permet le lissage des opérations en matière de dépenses sur la totalité de l'année.

Il est ainsi demandé d'autoriser le Maire, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon les crédits nouveaux suivants :

2315	Travaux divers urgents	100 000€
Z2T2		

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, selon les crédits nouveaux, susvisés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard dARAYON

La secrétaire de séance,

Corinne DOURTH